L'Orient – Le jour 17-06-2020

Le Liban, à partir d'aujourd'hui, face aux inconnues de la loi César

La législation américaine entre en vigueur aujourd'hui et devrait sanctionner toute personne ou entreprise qui aide le régime de Damas.

Par Suzanne BAAKLINI

C'est aujourd'hui mercredi 17 juin qu'entre en vigueur la loi César, une loi bipartisane américaine visant à sanctionner toute personne ou entreprise qui apporterait son aide ou soutien au régime syrien. Il est à craindre que le Liban, ou du moins certaines personnalités libanaises, risque des sanctions dans le cadre de cette loi : même si la normalisation des relations entre les deux pays est restée au stade de propositions lancées par certaines parties politiques, il n'en demeure pas moins que des ministres libanais se sont à plusieurs reprises rendus à Damas, ou encore que le directeur de la Sûreté générale, le général Abbas Ibrahim, a effectué plusieurs allers-retours afin de régler diverses questions entre les deux pays. D'autres liens plus officieux lient le Liban à son voisin : la contrebande est active à la frontière, notamment pour ce qui est de denrées essentielles comme le fuel, la farine et autres… défrayant régulièrement la chronique et suscitant des polémiques. La « fuite » des dollars du Liban vers la Syrie est également matière à querelle politique, tandis que le Liban traverse une grave crise économique qui se traduit notamment par une raréfaction du dollar sur le marché. Quelles conséquences politiques pourrait avoir l'entrée en vigueur de la loi César sur le Liban, au-delà d'éventuels impacts économiques.

Selon une source libanaise en contact avec les milieux politiques américains, « il n'y a pas d'emblée une intention de Washington de viser le Liban en tant que tel à travers cette loi ». « Jusque-là, les relations libano-américaines sont bonnes, souligne la source. Malgré leur position vis-à-vis du Hezbollah, les États-Unis ne réagissent pas à la présence de ce parti au sein du gouvernement. S'ils avaient voulu porter atteinte au Liban, ils l'auraient déjà fait, mais ce n'est pas le cas. Même les aides à l'armée n'ont jamais cessé. »

Toutefois, « l'attention sera focalisée sur la contrebande de fuel en direction de la Syrie. Quelle logique y a-t-il à subventionner le carburant au Liban et à le laisser passer en contrebande à ce prix vers la Syrie ? » ajoute cette source, qui souligne que l'État libanais aurait tout intérêt à faire preuve de fermeté dans sa lutte contre la contrebande.

Cette source estime, de manière générale, que la diplomatie libanaise devrait être proactive et ne pas se contenter de réagir. Ainsi, selon elle, plus le gouvernement libanais affiche une position qui ne représente que l'État libanais, plus il épargnera au pays d'éventuelles répercussions de la loi César. « En revanche, si la position officielle libanaise se calque sur celle du Hezbollah, elle exposera le pays à d'éventuelles conséquences », dont des sanctions, estime-t-elle. Elle ajoute que la perspective de normalisation avec le régime syrien, prônée par certains responsables libanais, est compromise avec la mise en application de la loi César.

Les demandes d'exceptions

Mohammad Obeid, analyste et ancien responsable du mouvement Amal, estime pour sa part que le Liban « sera très lésé s'il applique à la lettre cette loi, comme cela semble devoir être le cas, avec les pressions américaines exercées sur lui ». « La Syrie est importante pour le Liban, parce qu'il s'agit du seul pays avec lequel il partage des frontières terrestres, dit-il. L'Irak, la Turquie, même la Syrie ont d'autres options. La Jordanie a déjà demandé des exceptions aux États-Unis dans ses relations avec la Syrie. Le Liban, lui, ne semble pas prêt à faire de même. » Pour l'analyste, le Liban sera clairement dans la ligne de mire des Américains qui voudront s'assurer qu'il n'y a pas de fuite de dollars vers l'intérieur syrien.

Mais pour ce qui est des relations officielles avec la Syrie, il ne voit pas de grand changement. « J'ai la confirmation, par les autorités syriennes elles-mêmes, qu'aucun effort réel de normalisation des relations n'a émané du Liban ces dernières années, souligne-t-il. Malgré toutes les déclarations, les responsables libanais sont trop timorés pour s'aventurer dans une ouverture en direction du régime syrien. Ils craignent notamment les sanctions qui pourraient les atteindre, ou affecter certains de leurs proches. »

« On avait entendu dernièrement des déclarations en faveur de la normalisation de ces relations, venant du camp du président de la République Michel Aoun et du président du Courant patriotique libre Gebran Bassil, ainsi que du côté du Premier ministre Hassane Diab ou encore du Hezbollah, fait également remarquer une source informée. Les trois premiers ont renoncé à cette éventualité face aux pressions américaines – un message en ce sens avait été délivré par l'ambassadrice américaine Dorothy Shea au président Aoun lui-même lors de leur entrevue la semaine dernière. Seul le Hezbollah compte sans doute faire face aux exigences américaines. »

Justement, si les autorités libanaises ne s'aventureront pas vers la normalisation des relations avec la Syrie voisine, qu'en sera-t-il du Hezbollah dont la présence armée est notoire dans ce pays ? « Je ne pense pas qu'il y aura des conséquences significatives sur le Hezbollah, étant donné que personne n'oserait bloquer les routes qu'il emprunte » pour acheminer hommes et matériel en Syrie, estime M. Obeid.

Sanctions contre des Libanais de la diaspora ?

En définitive, l'analyste craint que cette loi César affecte bien plus les populations des deux pays que les responsables politiques. « Malgré toutes les crises que traverse le Liban, le gouvernement et les politiciens en général donnent davantage l'impression de vouloir assurer leur survie que d'œuvrer pour l'intérêt général du pays, préférant, à titre

d’exemple, les réconciliations tribales aux efforts diplomatiques qui pourraient éviter les pires écueils au Liban », affirme-t-il. Toujours selon des sources politiques, certaines personnalités libanaises craignent aujourd’hui d’être la cible de sanctions américaines dans le cadre de cette loi. Mais selon une source bien informée, les Américains pourraient privilégier une stratégie de resserrement de l’étau. Au lieu de viser directement des politiciens libanais, ce sont leurs proches, notamment au sein de la diaspora, et tombant sous le coup de la loi César, qui seraient, dans un premier temps et peut-être même très rapidement, inquiétés.